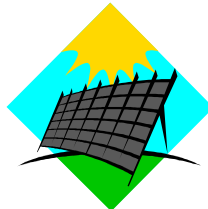




Energies renouvelables



Envie de changer votre chauffage à mazout ou électrique, vos fenêtres, d'assainir votre bâtiment ?

Vous avez procédé, depuis 2008, à de telles transformations afin d'économiser de l'énergie ?

Envie de vous déplacer en vélo ou en scooter électrique ? En avez-vous acheté un depuis 2008 ?

Alors, la Municipalité peut participer, dans une certaine mesure et sous certaines conditions, au montant de ces travaux ou de ces frais. Dans ce but, elle a, avec l'accord du Conseil communal, constitué un fonds pour la promotion des énergies renouvelables.

Renseignez-vous auprès des Services techniques de la Commune au 021 821 51 10.

Votre dossier comprenant les plans de l'installation, le devis, la facture finale des travaux ou de l'achat et le type de matériel, sera examiné par la Commission Energie chargée d'étudier ces objets. Celle-ci proposera à la Municipalité, une participation au montant des travaux ou à l'achat d'un vélo ou d'un scooter électrique.

En espérant vous avoir intéressés, nous vous souhaitons, Madame, Monsieur, une excellente fin d'été.

La Municipalité

Aubonne, le 11 septembre 2009/LER/bd/cdu